

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Melle. Leila Bchir

#### SICAV OPPORTUNITY BILANS COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014 Montant en Dinars	31/12/2013 Montant en Dinars	
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>855,080.661</b>	<b>676,344.173</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		569,365.287	351,115.532
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		111,564.000	117,606.000
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		122,653.374	207,622.641
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPCVM)		51,498.000	0.000
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>286,468.966</b>	<b>351,172.189</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		285,477.256	350,316.894
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		991.710	855.295
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>0.000</b>	<b>608.769</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	608.769
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1,141,549.627</b>	<b>1,028,125.131</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>950.399</b>	<b>645.930</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>8,518.191</b>	<b>6,532.313</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>9,468.590</b>	<b>7,178.243</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>1,132,081.037</b>	<b>1,020,946.888</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>1,116,456.334</b>	<b>1,003,281.864</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>15,624.703</b>	<b>17,665.024</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		9.589	8.093
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		12,640.904	17,162.356
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		2,974.210	494.575
<b>ACTIF NET</b>			<b>1,132,081.037</b>	<b>1,020,946.888</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>1,141,549.627</b>	<b>1,028,125.131</b>

**SICAV OPPORTUNITY**  
**ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2014**

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>27,618.688</b>	<b>29,907.263</b>
PR1-A DIVIDENDES		16,079.900	12,796.400
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		6,085.200	6,111.600
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5,453.588	10,999.263
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>8,992.748</b>	<b>7,914.228</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		8,992.748	7,914.228
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>36,611.436</b>	<b>37,821.491</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-9,069.874</b>	<b>-9,555.556</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>27,541.562</b>	<b>28,265.935</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-14,900.658</b>	<b>-11,103.579</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>12,640.904</b>	<b>17,162.356</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2,974.210</b>	<b>494.575</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>15,615.114</b>	<b>17,656.931</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-2,974.210	-494.575
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		47,478.727	-39,054.561
PR4-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		14,751.160	-12,796.561
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-904.572	-1,057.290
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>73,966.219</b>	<b>-35,746.056</b>

**SICAV OPPORTUNITY**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2014**

<b>DESIGNATION</b>		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
		<b>Montant en Dinars</b>	<b>Montant en Dinars</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>73,966.219</b>	<b>-35,746.056</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	12,640.904	17,162.356
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	47,478.727	-39,054.561
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	14,751.160	-12,796.561
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-904.572	-1,057.290
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-12,974.780</b>	<b>-15,920.972</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>50,142.710</b>	<b>51,377.518</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>891,818.406</b>	<b>337,359.086</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	826,300.000	319,000.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	52,539.452	12,536.053
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	4,193.838	557.965
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (S)	8,785.116	5,265.068
	<b>RACHATS</b>	<b>-841,675.696</b>	<b>-285,981.568</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-785,600.000	-269,300.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-41,390.297	-11,692.123
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-8,874.493	-218.952
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (R)	-5,810.906	-4,770.493
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>111,134.149</b>	<b>-289.510</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1,020,946.888	1,021,236.398
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1,132,081.037	1,020,946.888
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	9,701	9,204
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	10,108	9,701
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	105.241	110.955
B-	FIN DE L'EXERCICE	111.998	105.241
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8.15%</b>	<b>-3.62%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N <sup>BRE</sup> DE TITRES	COÛT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2014	% de L'ACTIF NET
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>	<b>64,691</b>	<b>516,394.612</b>	<b>569,365.287</b>	<b>50.29</b>
ADWYA	1,103	8,065.060	9,014.819	0.80
ARTES	1,500	10,552.237	12,001.500	1.06
ATTIJARI BANK	1,900	33,172.000	45,326.400	4.00
BT	3,200	31,762.000	33,705.600	2.98
CARTHAGE CEMENT	11,100	30,478.697	26,939.700	2.38
CEREALIS	6,408	43,254.000	43,676.928	3.86
CIL	1,600	6,344.443	21,204.800	1.87
CIMENTS DE BIZERTE	4,400	27,836.200	28,336.000	2.50
CITY CARS	3,000	32,873.600	34,419.000	3.04
ESSOUKNA	2,000	14,322.030	12,522.000	1.11
ESSOUKNA NG	800	4,860.000	4,736.000	0.42
EURO-CYCLES	1,500	20,130.000	24,561.000	2.17
MONOPRIX	1,600	42,761.832	35,094.400	3.10
MPBS	4,500	27,000.000	32,742.000	2.89
ONE TECH HOLDING	4,500	31,298.000	32,422.500	2.86
PGH	2,030	10,975.000	11,363.940	1.00
SERVICOM	750	11,576.600	10,858.500	0.96
SFBT	2,600	34,129.699	58,531.200	5.17
SIMPAR	600	32,471.800	33,689.400	2.98
SIMPAR NG	100	4,995.250	5,090.000	0.45
SOTUVER	3,800	25,431.639	19,988.000	1.77
TUNISIE LEASING	500	10,871.985	10,688.000	0.94
TPR	5,200	21,232.540	22,453.600	1.98
<b>AC1-B. Obligations de sociétés</b>	<b>1,500</b>	<b>108,000.000</b>	<b>111,564.000</b>	<b>9.85</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	1,500	108,000.000	111,564.000	9.85
<b>AC1-C. Emprunts d'Etat</b>	<b>117</b>	<b>118,600.500</b>	<b>122,653.374</b>	<b>10.83</b>
BTA 5.25-03/2016	44	43,646.000	45,144.650	3.99
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	15,057.555	1.33
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,987.745	4.50
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,463.424	1.01
<b>AC1-D. Autres Valeurs (OPCVM)</b>	<b>500</b>	<b>51,202.500</b>	<b>51,498.000</b>	<b>4.55</b>
SICAV TRESOR	500	51,202.500	51,498.000	4.55
<b>Total portefeuille titres</b>	<b>66,808</b>	<b>794,197.612</b>	<b>855,080.661</b>	<b>75.52</b>

### Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2013	660,991.384	9,565.341	5,787.448	676,344.173	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	279,511.020			279,511.020	
Autres Valeurs (OPCVM)	99,034.400			99,034.400	
<b>* Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Cessions des actions et droits rattachés	-108,444.492			-108,444.492	14,903.378
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-82,016.500			-82,016.500	-85.000
Cessions de titres OPCVM	-47,831.900			-47,831.900	138.180
Remboursement / Emprunts de sociétés	-6,000.000			-6,000.000	
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-1,046.300			-1,046.300	-46.300
<b>* Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</b>					
			47,478.727	47,478.727	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		-1,948.467		-1,948.467	
Solde au 31 décembre 2014	794,197.612	7,616.874	53,266.175	855,080.661	14,910.258

### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **27,618.688 Dinars** au 31/12/2014, contre **29,907.263 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
<b>Revenus des actions et droits rattachés</b>	<b>16,079.900</b>	<b>12,796.400</b>
Dividendes	16,079.900	12,796.400
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>6,085.200</b>	<b>6,111.600</b>
Intérêts courus	3,564.000	3,606.000
Intérêts échus	2,521.200	2,505.600
<b>Revenus des emprunts d'Etat</b>	<b>5,453.588</b>	<b>10,999.263</b>
Intérêts courus	4,052.874	3,524.272
Intérêts échus	1,400.714	7,474.991
<b>Total</b>	<b>27,618.688</b>	<b>29,907.263</b>

**AC2- Notes sur les Placements monétaires et disponibilités :**

**AC2- A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31/12/2014, à **285,477.256 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.14	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	120	114,309.483	115,715.550	10.22
BTC 52S-27/10/2015	177	169,146.298	169,761.706	15.00
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>283,455.781</b>	<b>285,477.256</b>	<b>25.22</b>

**AC2-B. Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31/12/2014, à **991.710 Dinars** et représentent les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **8,992.748 Dinars**, contre **7,914.228 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Revenus des Bons du Trésor	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus	2.021,475	1.352,274
Intérêts échus	6.971,273	6.561,954
<b>Total</b>	<b>8.992,748</b>	<b>7.914,228</b>

**AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014, à **0.000 Dinars** contre **608.769 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitations	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0.000	608.769
<b>Total</b>	<b>0.000</b>	<b>608.769</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **9,468.590 Dinars**, contre **7,178.243 Dinars** au 31/12/2013 et s'analysent comme suit :

PASSIF		Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	950.399	645.930
PA 2	Autres créditeurs divers	8,518.191	6,532.313
<b>TOTAL</b>		<b>9,468.590</b>	<b>7,178.243</b>

**PA1** : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014, à **950.399 Dinars** contre **645.930 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Gestionnaire	665.302	452.149
Dépositaire	95.043	193.781
Distributeurs	190.054	0.000
<b>Total</b>	<b>950.399</b>	<b>645.930</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à **8,518.191 Dinars** contre **6,532.313 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Etat, impôts et taxes	131.536	96.766
Redevance CMF	95.038	64.588
Provision pour charges à payer	8,291.617	6,370.959
<b>Total</b>	<b>8,518.191</b>	<b>6,532.313</b>

#### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **9,069.874 Dinars**, contre **9,555.556 Dinars** au 31/12/2013 et représentent la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et celle des distributeurs.

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération du gestionnaire	6,348.899	6,688.884
Rémunération du dépositaire	935.020	2,866.672
Rémunération des distributeurs	1,785.955	0.000
<b>Total</b>	<b>9,069.874</b>	<b>9,555.556</b>

#### **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **14,900.658 Dinars**, contre **11,103.579 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Redevance CMF	906.930	955.523
Impôts et Taxes	73.070	75.498
Rémunération CAC	5,040.000	5,040.000
Jetons de présence	6,000.000	4,000.000
Diverses charges d'exploitation	2,880.658	1,032.558
<b>Total</b>	<b>14,900.658</b>	<b>11,103.579</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014, se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>Capital initial (en nominal)</u></b>		
Montant	: 970,100.000 Dinars	: 920,400.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 9,701	: 9,204
Nombre d'actionnaires	: 17	: 17
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
Montant	: 826,300.000 Dinars	: 319,000.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 8,263	: 3,190
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
Montant	: 785,600.000 Dinars	: 269,300.000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 7.856	: 2.693
<b><u>Capital</u></b>	<b>: 1.116.456,334 Dinars</b>	<b>: 1.003.281,864 Dinars</b>
Montant en nominal	: 1.010.800,000 Dinars	: 970.100,000 Dinars
Sommes non distribuables (*)	: 105,656.334 Dinars	: 33,181.864 Dinars
Nombre de titres	: 10.108	: 9.701
Nombre d'actionnaires	: 17	: 17

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à 105,656.334 Dinars au 31/12/2014 contre 33,181.864 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>33,181.864</b>	<b>85,246.346</b>

<b>1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>	<b>61,325.315</b>	<b>-52,908.412</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	47,478.727	-39,054.561
+/- values réalisées sur cession de titres	14,751.160	-12,796.561
Frais de négociation de titres	-904.572	-1,057.290
<b>2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u></b>	<b>11,149.155</b>	<b>843.930</b>
Aux émissions	52,539.452	12,536.053
Aux rachats	-41,390.297	-11,692.123
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>105,656.334</b>	<b>33,181.864</b>

**CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat distribuable de l'exercice</b>	<b>12,640.904 Dinars</b>	<b>17,162.356 Dinars</b>
<b>Régularisation du résultat distribuable de l'exercice</b>	<b>2,974.210 Dinars</b>	<b>494.575 Dinars</b>
<b>Sommes distribuables des exercices antérieures</b>	<b>9.589 Dinars</b>	<b>8.093 Dinars</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>15.624,703 Dinars</b>	<b>17,655.024 Dinars</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

<b>4-1 Données par action</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
● Revenus des placements	3.622	3.899	4.431
● Charges de gestion des placements	(0.897)	(0.985)	(1.314)
● Revenus net des placements	<b>2.725</b>	<b>2.914</b>	<b>3.117</b>
● Autres charges d'exploitation	(1.474)	(1.145)	(1.115)
● Résultat d'exploitation	<b>1.251</b>	<b>1.769</b>	<b>2.002</b>
● Régularisation du résultat d'exploitation	0.294	0.051	(0.310)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1.545</b>	<b>1.820</b>	<b>1.692</b>
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0.294)	(0.051)	0.310
● Variation des +/- values potentielles/titres	4.697	(4.026)	(11.762)
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1.459	(1.319)	7.521
● Frais de négociation de titres	(0.089)	(0.109)	(0.061)
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>6.067</b>	<b>(5.454)</b>	<b>(4.302)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>7.318</b>	<b>(3.685)</b>	<b>(2.300)</b>
● Résultat non distribuable de l'exercice	6.067	(5.454)	(4.302)
● Régularisation du résultat non distribuable	0.965	(0.388)	(0.379)
● Sommes non distribuables de l'exercice	<b>7.032</b>	<b>(5.842)</b>	<b>(4.681)</b>
● Distribution des dividendes	1.820	1.693	1.641
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>111.998</b>	<b>105.241</b>	<b>110.955</b>

<b>4-2 Ratios de gestion des placements :</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Charges de gestion des placements/ actif net moyen</b>	1.000%	1.000%	1.000%
<b>Autres charges d'exploitation / actif net moyen</b>	1.643%	1.162%	0.849%
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	1.722%	1.796%	1.525%

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

##### **4.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

##### **4.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 06/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,3% à 0,1% TTC l'an.

### **4.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Ayant été instaurée par décision du conseil d'administration de SICAV OPPORTUNITY tenue en date du 29 mars 2013, cette commission est appliquée à partir du 06/01/2014.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV OPPORTUNITY comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :**

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité de l'auditeur :**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3- Opinion**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

**4- Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 25 Février 2015

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Melle Leila Bchir**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2014, nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

### I- Conventions et opérations réalisées autres que les rémunérations des dirigeants :

#### A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice :

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2014.

#### B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

1. En vertu de la convention de gestion conclue en date du 23 Décembre 2013 et entrant en vigueur en janvier 2014, les frais de gestion de la SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » à raison de 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2014, les frais de gestion se sont élevés à 6 349 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt entre la SICAV OPPORTUNIT, et la «BIAT» conclue le 23 Décembre 2013, la rémunération de la BIAT est égale à 0,1% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2014, les frais de dépôt se sont élevés à 935 DT.

3. En vertu des conventions de distribution conclues en date du 23 Décembre 2013 entre :

- a. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT,
- b. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT Capital,
- c. la société la « BIAT ASSET Management » et la SICAV OPPORTUNITY

la rémunération au titre des frais de distribution en faveur de la BIAT, BIAT Asset Management et de la BIAT Capital est prélevée sur l'actif net à raison 0.2%TTC l'an et ce au prorata de leur distribution. Au titre de l'exercice 2014, la commission de distribution due par la « SICAV OPPORTUNITY » s'élève à 1 786 DT.

4. La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY» sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

### II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Au cours de l'exercice 2014, les membres du conseil d'administration ont été rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 6000 dinars brut.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et qu'elles sont convenablement comptabilisées. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

L'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

Tunis, le 25 Février 2015

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Melle Leila Bchir**